

# MAIRIE DE HAUTEFEUILLE

77515 HAUTEFEUILLE

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à 18h30,  
les Membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis  
à la Mairie de HAUTEFEUILLE.

Sous la présidence de Monsieur Joël CHAUVIN, Maire.

**PRESENTS** : Mmes BONNEAU – TERNOIS – MORI  
MM LAVILLE – BRUYNEEL – HARRANT

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes ROGER – LE CONTE – BOIROT et M. GESBERT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BONNEAU

---

### **I - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 MARS 2023.**

Le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents.

### **II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.**

M. Joël CHAUVIN, Maire présente le Compte Administratif 2022 qui laisse apparaître :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 247 595,77 euros

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 189 892,39 euros

Résultat avant reprise de l'excédent de l'exercice antérieur : 57 703,38 euros

Reprise excédent antérieur : 323 401,00 euros

**EXCEDENT DE CLOTURE EN FONCTIONNEMENT : 381 104,38 euros**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 51 464,84 euros

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 100 000,72 euros

Résultat avant reprise de l'excédent de l'exercice antérieur : -48 535,88 euros

Reprise excédent antérieur : 110 047,40 euros

**EXCEDENT DE CLOTURE EN INVESTISSEMENT : 61 511,52 euros**

**EXCEDENT DE CLOTURE GLOBAL : 442 615,90 euros**

Sous la Présidence de M. Jean-François LAVILLE, le Compte Administratif 2022 est adopté à l'unanimité.

### **III – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2022.

### **IV – AFFECTATION DU RESULTAT.**

Affectation de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 381 104,38 euros.

Le Maire propose l'affectation suivante :

Recette de fonctionnement	au 002	265 255,99 euros
Recette d'investissement	au 1068	115 848,39 euros

Adoption à l'unanimité.

### **V – VOTE DES TAXES COMMUNALES.**

Le Maire rappelle que la taxe d'habitation ne sera pas totalement supprimée car les résidences secondaires seront toujours redevables de cette taxe et le Conseil Municipal doit voter celle-ci.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les taux communaux suivant pour l'année 2023 :

❖ Taxe foncière sur le bâti	:	31,33
❖ Taxe foncière sur le non bâti	:	37,28
❖ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	:	9,12

Le Maire informe que pour notre commune du prélèvement au profit du GIR de la somme de 12 126 euros.

### **VI – VOTE DU BUDGET UNIQUE 2023.**

Le Maire présente le projet du budget primitif 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

❖ Section de fonctionnement	: 414 991,22 euros
❖ Section d'investissement	: 635 693.51 euros

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2023, par chapitre.

## **VII – AFFAIRES DIVERSES.**

### **A/ CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Accepte les contributions aux organismes de regroupement :

SMIVOS de ROZAY-EN-BRIE : 3 362,32 euros  
SIVOS de HAUTEFEUILLE/PEZARCHES/TOUQUIN : 25 916,97 euros

### **B/ SUBVENTIONS COMMUNALES 2023.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de répartir les subventions communales 2023 de la manière suivante :

- Aide à domicile : 200 euros
- Anciens Combattants : 50 euros
- Souvenir Français : 50 euros
- Sport toi bien : 50 euros

### **C/ FONDS VERT :**

Le Maire informe des démarches concernant notre demande de subvention dans le cadre des Fonds vert.

### **D/ ŒUF de Pâques :**

Le Maire demande au Conseil Municipal si nous organisons cet évènement cette année interrompu depuis le Covid-19.

Le Conseil Municipal estimant que le délai est trop court pour envisager une action, décide de le reporter à l'année prochaine

SEANCE LEVEE A 20 h 10